



Consultation « Mobilité durable et réseau structurant en transport en commun »

Résolution du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (ci-après appelé Conseil)

CONSIDÉRANT que le Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec a écrit récemment un mémoire énonçant les enjeux de mobilité durable, et présentant une vision d'ensemble et une série de principes généraux;

CONSIDÉRANT que le quartier de la Pointe de Sainte-Foy comporte des problématiques et des opportunités de mobilité qui lui sont particulières;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté une résolution saluant les efforts de la Ville de Québec à l'égard de la Vision vélo ainsi que la qualité des échanges à la Table de concertation vélo;

Le Conseil souhaite manifester son appui à un nécessaire changement de paradigme dans la gestion des transports collectifs et actifs sur le territoire de la Ville de Québec.

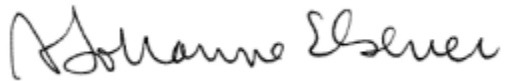
Tout en appuyant l'idée d'un tracé structurant et exclusif réservé au transport collectif à haute capacité, le Conseil souligne que:

- le circuit Métrobus reliant la Pointe-de-Sainte-Foy au centre-ville est saturé aux heures de pointe;
- aucun circuit actuel ne permet de connecter le quartier efficacement dans l'axe nord-sud;
- le cloisonnement du quartier par les autoroutes ne permet pas de rejoindre rapidement et efficacement au moyen des transports collectifs et actifs les parcs industriels et technologiques longeant l'autoroute 40 et Henri IV ainsi que les commerces et institutions longeant le boulevard Lebourgneuf;
- le tarif actuel du transport collectif est trop élevé pour inciter un couple ou une famille possédant une automobile à l'utiliser sur de courts trajets;
- dû à sa localisation, le quartier a un fort potentiel de futurs adhérents au transport collectif si le réseau répond aux besoins de transport pour le travail et les études;
- le réseau de pistes cyclables utilitaires comporte des tronçons inachevés;
- un axe cyclable utilitaire entre la Pointe de-Sainte-Foy et Cap-Rouge manque au réseau;
- le réseau piétonnier permettant de désenclaver des secteurs résidentiels n'est pas déneigé dans son entièreté;
- des trottoirs sont enlevés lors de la réfection de rues.

Il est proposé par le Conseil que:

- le réseau structurant réservé à un transport collectif à haute capacité soit installé sur le promontoire dans l'axe est-ouest entre la Pointe-de-Sainte-Foy et le centre-ville;
- la voie réservée au transport collectif sur Quatre-Bourgeois soit mieux respectée par les automobilistes;
- l'un des deux parcours Métrobus desserve le boulevard Quatre-Bourgeois jusqu'à l'université;
- une tarification du transport collectif plus incitative pour tous les citoyens soit mise en place;
- le parachèvement du réseau cyclable utilitaire soit complété;
- un axe cyclable utilitaire et sécuritaire soit aménagé entre la Pointe-de-Sainte-Foy et Cap-Rouge;
- le réseau piétonnier soit déneigé dans son entièreté;
- les trottoirs existants soient maintenus en place;
- que les réfections de rues visent à ce que chaque rue soit dotée d'au moins un trottoir ou d'au moins un espace réservé aux piétons en bordure de rue.

Adoptée le 10 août 2017.



Johanne Elsener présidente
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Tél. 418-651-0505
Courriel : jelsener@live.ca